

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-cinq,  
Le jeudi 18 décembre à vingt heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE,  
Dominique BAUDOIN, Déborah DUBUIS, Benoît GOUBAND, David JARRY.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Karine BOISSONNEAU (pouvoir Christelle BODIN), Julien BONNET, Myriam  
COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT, Benoît LOISEAU. Guy NOGRET (pouvoir Jean-Jacques GROLLEAU),  
Alexandre RAMBAUD.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

**N° 2025-073 Création d'un Budget Annexe LOTISSEMENTS**

Monsieur le Maire expose :

La nouvelle nomenclature budgétaire M57 précise : « l'entité **regroupe** l'ensemble des opérations au sein d'un seul budget annexe par type d'opération (lotissement, ZAC...) » (...) « l'entité met en place un suivi extracomptable pour chaque opération par lotissement et par aménagement »

Alors que la M14 prévoyait (tome 2, §2.2.1.1) : « la collectivité **peut regrouper** l'ensemble des opérations au sein d'un budget annexe, il est toutefois recommandé de créer un budget par opération compte tenu du régime fiscal particulier de ces dernières ou bien constituer un budget annexe par type d'opération (lotissement, ZAC,...) »

**Vu** la nomenclature M57

**Considérant** que la commune a adopté cette nouvelle nomenclature depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Considérant** qu'il convient de créer un budget annexe lotissements, unique, qui répondra aux exigences réglementaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **De CREER** un budget annexe LOTISSEMENTS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, qui regroupera les écritures budgétaires ou non-budgétaires de l'ensemble des lotissements communaux.
- 
- **De SUPPRIMER au 31 décembre 2025**, les budgets annexes désignés ci-dessous :
  - o Budget annexe Lotissement Les Genêts – 13003
  - o Budget annexe Lotissement Les Peupliers – 13002
- **QUE** les écritures de ces budgets supprimés, soient reprises au sein du nouveau budget annexe « lotissements »

- **QUE** le budget annexe Lotissements, soit soumis de droit, au régime de la TVA
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches administratives et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 18 décembre 2025

Secrétaire de séance  
Christelle BODIN

Le Maire  
Jean-Jacques GROLLEAU

Handwritten signature of Christelle Bodin in blue ink.Handwritten signature of Jean-Jacques Grolleau in blue ink, featuring a large, stylized loop.